

## DÉCISION SUR LES RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP)

### Le Conseil Exécutif,

1. **PREND NOTE** des recommandations du COREP sur les rapports de ses Sous-comités, en tenant compte des observations formulées par les États membres ;
2. **RÉITÈRE** l'impératif de respecter le principe de la bonne gouvernance administrative et financière, efficace et efficiente.
  - I. **SUR LA SÉANCE CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES, ET DES EXPERTS TECHNIQUES DU COMITÉ DES QUINZE MINISTRES DES FINANCES (F15)**

### Le Conseil exécutif,

#### A. Rapport sur l'exécution semestrielle du budget 2023 de l'UA

3. **PREND NOTE** du rapport sur l'exécution semestrielle et **EXPRIME** sa préoccupation devant le faible taux d'exécution semestrielle du budget par la Commission et les organes de l'UA.
4. **DEMANDE** à la Commission et les organes de l'UA de renforcer le processus de planification et de budgétisation de manière réaliste en fonction des capacités disponibles, des ressources et des difficultés bien connues.

#### B. Demande de budget supplémentaire pour 2023

5. **APPROUVE** un budget supplémentaire de **13 131 674** dollars EU au titre de l'exercice 2023, ventilé comme suit :
  - a) **1 519 342 dollars EU** pour le budget de fonctionnement,
  - b) **11 549 926 dollars EU** pour le budget-programme, et
  - c) **62 406 dollars EU** pour les opérations de soutien de la paix.

Les sources de financement sont réparties comme suit :

- i) 4 771 836 dollars EU provenant du fonds de réserve
- ii) 5 801 536 dollars EU provenant des partenaires internationaux
- iii) 130 000 dollars EU provenant du Fonds administratif
- iv) 843 472 dollars EU provenant des contributions volontaires des États membres, et

v) 1 584 830 dollars EU provenant des intérêts du Fonds de l'UA pour la paix

6. **APPROUVE ÉGALEMENT** une révision à la baisse de son budget-programme 2023 d'un montant de 440 000 dollars EU, financé par la Commission européenne dans le cadre du « programme panafricain » d'appui à l'intégration du continent.

**Tableau 1 : Récapitulatif du budget supplémentaire 2023 par source de financement**

Description	Opérationnel	Programmes	OSP	Total
Fonds de réserve	1 389 342.	3 382 494.		4 771 836.
Contributions volontaires des États membres		843 472.		843 472.
Coût administratif	130 000.			130 000.
Intérêts du Fonds de paix		1 584 830.		1 584 830.
Partenaires internationaux		5 739 130.	62 406.	5 801 536.
<b>Total général</b>	<b>1 519 342.</b>	<b>11 549 926.</b>	<b>62 406.</b>	<b>13 131 674.</b>
Réduction (Partenaires)		(440 000)		(440 000)
<b>Total</b>	<b>1 519 342.</b>	<b>11 109 926.</b>	<b>62 406.</b>	<b>12 691 674.</b>

Tableau 1

**Tableau 2 : Récapitulatif du budget supplémentaire 2023 par organe / bureau**

Organe / Bureau	Opérationnel	Programmes	OSP	Total
CUA	1 389 342.	4 216 561.		5 605 903.
CADHP- La Commission		542 649.		542 649.
ZLECAf		1 250 070.		1 250 070.
CAfDHP – La Cour		1 687 776.		1 687 776.
AFREC		118 440.		118 440.
AFRIPOL		1 151 772.		1 151 772.
MAEP		790 052.		790 052.
CUADI		26 148.		26 148.
AUDA-NEPAD	130 000.	1 322 214.		1 452 214.
CIEFFA		74 943.		74 943.
IPED		142 500.		142 500.
STATAFRIC		226 800.		226 800.
PSO			62 406.	62 406.
<b>Total général</b>	<b>1 519 342.</b>	<b>11 549 926.</b>	<b>62 406.</b>	<b>13 131 674.</b>
Réduction du budget de la Cour africaine (Partenaires)		(440 000)		(440 000)
<b>Total</b>	<b>1 519 342.</b>	<b>11 109 926.</b>	<b>62 406.</b>	<b>12 691 674.</b>

Tableau 2:

7. **APPROUVE EN OUTRE** une réaffectation d'un montant de 22 050 585 dollars EU du budget 2023 de l'Union au sein des organes et bureaux de l'UA et entre ces derniers, selon la répartition ci-après.

**Tableau 3 : Réaffectations nettes du budget 2023 par catégorie**

Organe	Budget opérationnel			Budget-programme			OSP	Total		
	Du	À	Fonctionnement (Réaffectations nettes)	Du	À	A	Programmes (Réaffectations nettes)	Du	À	Net
CUA	(575 509)	2 122 818.	1 547 309.	(3 369 798)		(3 369 798)		(3 945 307)	2 122 818.	(1 822 489)
CDC-Afrique		302 500.	302 500.	(15 200 000)	3 490 979.	(11 709 021)		(15 200 000)	3 793 479.	(11 406 521)
ZLECAf		874 999.	874 999.			-			874 999.	874 999.
MAEP		751 015.	751 015.		116 098.	116 098.			867 113.	867 113.
AUDA-NEPAD			-	14 044 479.		14 044 479.			14 044 479.	14 044 479.
AOSTI	(133 006)		(133 006)			-		(133 006)		(133 006)
IPED	(127 747)	300 586.	172 839.			-		(127 747)	300 586.	172 839.
Observatoire - Khartoum	(646 251)		(646 251)			-		(646 251)		(646 251)
Observatoire - Mali	(677 307)		(677 307)			-		(677 307)		(677 307)
- Maroc	(92 703)		(92 703)			-		(92 703)		(92 703)
PANASTAT	(340 276)		(340 276)			-		(340 276)		(340 276)
UPA	(180 146)		(180 146)	(310 071)		(310 071)		(490 217)		(490 217)
RDPC	(397 773)		(397 773)			-		(397 773)		(397 773)
OSP			-			-	47 111.		47 111.	47 111.
<b>Total général</b>	<b>(3 170 716)</b>	<b>4 351 918.</b>	<b>1 181 202.</b>	<b>(18 879 869)</b>	<b>17 651 556.</b>	<b>(1 228 313)</b>	<b>47 111.</b>	<b>(22 050 585)</b>	<b>22 050 585.</b>	<b>(0)</b>

**Tableau 4 : Réaffectations nettes du budget 2023 par Fonds**

Description	EM		Fonds administratif	Partenaires	Total
	Budget opérationnel	Budget-programme	Budget-programme	Budget-programme	
CUA	1 547 309.	(1 034 340)	(1.000.000)	(1 335 458)	(1 822 489)
AUDA-NEPAD				14 044 479.	14 044 479.
MAEP	751 015.	116 098.			867 113.
IPED	172 839.				172 839.
UPA	(180 146)	(310 071)			(490 217)
CDC-Afrique	302 500.			(11 709 021)	(11 406 521)
AOSTI	(133 006)				(133 006)
ZLECAf	874 999.				874 999.
PANASTAT	(340 276)				(340 276)
Observatoire - Mali	(677 307)				(677 307)

Observatoire- Maroc	(92 703)				(92 703)
Observatoire - Khartoum	(646 251)				(646 251)
RDPC	(397 773)				(397 773)
OSP		47 111.			47 111.
<b>Total</b>	<b>1 181 202.</b>	<b>(1 181 202)</b>	<b>(1.000.000)</b>	<b>1 000 000.</b>	<b>(0)</b>

8. **SE DÉCLARE préoccupé par la pratique** qui consiste à recruter des consultants en dehors des budgets approuvés avant d'avoir obtenu l'approbation de la réaffectation des fonds conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UA, et **DEMANDE** au Bureau du vérificateur interne de procéder à un audit sur la manière dont le recrutement de consultants est effectué au sein de la Commission et des organes et de présenter son rapport aux sous-comités concernés du COREP d'ici à avril 2024.

### C. Projets pilotes du Fonds pour la paix du PAPS

9. **APPROUVE** un montant de **5 millions de dollars EU<sup>1</sup>** au titre de l'exercice 2024, qui sera prélevé sur les intérêts du Fonds pour financer les projets pilotes de Fonds pour la paix du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS), sur la médiation et la diplomatie préventive, les capacités institutionnelles et les opérations de soutien de la paix.

Description	2022 Supplémentaire	2023 Initial	2023 Supplémentaire	2024.	Total
Allocation au CRF		5 000 000.	2 000 000.	10 000 000.	17 000 000.
Allocation - frais de gestion du Fonds	917 475.		1 584 830.	1 758 766.	4 261 071.
Projets pilotes du Fonds pour la paix du PAPS				5 000 000.	5 000 000.
<b>Total</b>	<b>917 475.</b>	<b>5 000 000.</b>	<b>3 584 830.</b>	<b>16 758 766.</b>	<b>26 261 071.</b>

Allocation des intérêts du Fonds pour la paix pour la période 2022-2024

### D. Déficit de financement du budget 2024 de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS)

10. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1218 (XLIII) du Conseil exécutif relative au financement du déficit de l'ATMIS et **FÉLICITE** le COREP et la Commission pour le travail accompli en vue d'identifier les ressources provenant des Fonds spéciaux de l'UA afin de financer le déficit de l'ATMIS ;

22. <sup>1</sup> Cela permettra de réviser le budget 2024 de l'Union sur la base de 5 millions de dollars EU supplémentaires

11. **APPROUVE** un budget supplémentaire de 19 068 914 dollars EU pour l'ATMIS<sup>2</sup> au titre de l'exercice 2024 identifié à partir des Fonds spéciaux de l'UA pour combler le déficit budgétaire de 25 895 129 dollars EU, comme suit:
- i) **15 millions de dollars EU** provenant du Fonds d'acquisition de propriétés de l'UA.
  - ii) **1 196 479 dollars** provenant du Fonds spécial de contribution aux réfugiés
  - iii) **2 136 686 dollars** du Fonds spécial d'urgence pour la sécheresse
  - iv) **735 749 dollars** du Fonds pour les femmes africaines
12. **DEMANDE** à la Commission de veiller à ce que le décaissement des fonds prévus pour l'ATMIS se fasse par tranches et sur une base trimestrielle, conformément au taux d'exécution ;
13. **RÉAFFIRME** que le prélèvement de sommes des Fonds spéciaux pour financer en partie les activités liées aux OSP est une mesure exceptionnelle qui ne constitue pas un précédent ;
14. **DEMANDE** au Département PAPS d'accélérer le processus d'obtention des 3,9 millions de dollars EU restants du déficit de financement identifié pour ATMIS au titre de l'exercice 2024, soit 25,895 millions de dollars EU, grâce à la stratégie en plusieurs volets de recherche de financement auprès des partenaires et de rationalisation de son budget annuel ;
15. **DEMANDE EN OUTRE** au Département PAPS d'élaborer des modalités pour assurer un financement durable et prévisible des opérations de soutien de la paix (OSP) ;
16. **APPUIE FERMEMENT** les efforts visant à accéder aux contributions obligatoires des Nations Unies à la paix et à la sécurité en soutien aux opérations de soutien à la paix (OSP) dirigées par l'Union africaine **ET PREND NOTE** de l'adoption de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question et **DEMANDE** à la Commission de faire rapport au COREP, par l'intermédiaire du CPS, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution.

---

23. <sup>2</sup> Cela permettra de réviser le budget 2024 de l'Union sur la base de 19 068 914 dollars EU supplémentaires

24. Les montants supplémentaires permettront de réviser le budget global de l'Union pour 2024 à 629 825 524 dollars EU, contre 605 756 610 dollars EU initialement approuvés - EX.CL/Dec.1217(XLIII)

**E. Politique d'investissement et de trésorerie, transfert des comptes bancaires du Système de l'UA et critères de sélection des banques**

17. **RAPPELLE** les décisions EX.CL/Dec.1057(XXXV) et EX.CL/Dec.1218 (XLIII) du Conseil exécutif de juillet 2023, dans lesquelles la Commission est priée de transférer progressivement sur le continent tous les comptes bancaires de l'UA ouverts en dehors du continent, de mettre pleinement en œuvre cette décision et d'en faire rapport au Conseil exécutif, et **DEMANDE** à la Commission d'appliquer sans réserve les décisions susmentionnées d'ici la fin du mois de décembre 2024 ;
18. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans l'élaboration des critères de sélection des banques africaines pour héberger les comptes de l'Union africaine et **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de poursuivre les consultations avec le COREP par l'intermédiaire de son sous-comité compétent afin de finaliser cette question et de faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2024.
19. **RAPPELLE** le paragraphe 19 de la décision EX.CL/Dec.1168(XLI), le paragraphe 25 de la décision 1185 et le paragraphe 89 1,1 (vi) de la décision 1189 ainsi que le paragraphe 16 de la décision 1218 ; **DEMANDE** aux experts techniques du F15 et la Commission de terminer leurs travaux sur la politique de trésorerie et d'investissement et de les soumettre à l'examen du COREP, par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents, d'ici avril 2024 en vue de leur adoption par le Président de la Commission de l'UA.

**F. Rapports présentés par le Secrétariat du Fonds pour la paix**

20. **PREND NOTE** du rapport du Secrétariat du Fonds de l'UA pour la paix sur les modalités d'utilisation et de reconstitution des ressources du Fonds et des intérêts, ainsi que du Rapport d'exécution des gestionnaires du Fonds ;
21. **SOULIGNE** les objections formulées par les États membres à l'égard de la proposition visant à leur imposer des contributions statutaires supplémentaires en tant que modalité destinée à reconstituer le Fonds pour la paix ;
22. **PREND NOTE** du rapport d'exécution des gestionnaires du Fonds de l'UA pour la paix et
23. **NOTE EN OUTRE** avec une profonde préoccupation le faible taux de rendement de l'un des gestionnaires du Fonds pour la paix, qui équivaut à une utilisation inefficace des ressources de l'Union, **DEMANDE** à la Commission de suivre de près la performance des gestionnaires de fonds afin de s'assurer qu'elle profite le mieux à l'Union ;

24. **DEMANDE** à la Commission de mener le processus de sélection du groupe d'évaluation indépendant par l'intermédiaire du Panel des éminentes personnalités pour garantir un processus de sélection équitable et transparent et de notifier officiellement aux États membres l'appel à candidatures, en reconnaissant la capacité des États membres à proposer des candidatures ;
25. **DEMANDE** à la Commission de réviser la durée du mandat des membres du Groupe d'évaluation indépendant à 4 ans au lieu de 5 ans afin de l'aligner sur le cycle de composition du Panel des éminentes personnalités ;
26. **DEMANDE** à la Commission de finaliser la stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds de l'UA pour la paix, en consultation avec la séance conjointe pour qu'elle soit examinée le plus tôt possible afin de pouvoir commencer à mobiliser les ressources pour le Fonds pour la paix avant la réalisation des objectifs de la dotation de 400 millions de dollars EU, et d'assurer la pérennité du Fonds.
27. **RÉAFFIRME** qu'il importe de finaliser d'urgence les modalités d'utilisation et de reconstitution du Fonds pour la paix de l'UA conformément aux directives et décisions des organes délibérants, afin d'en assurer la durabilité et **DEMANDE** au Secrétariat du Fonds de l'UA pour la paix de poursuivre avec les experts techniques du F15 les consultations sur les modalités et le niveau de réserve du Fonds pour la paix de l'UA, et de faire rapport au COREP par l'intermédiaire de son sous-comité compétent d'ici avril 2024 en prévision de la présentation de ce rapport à la session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2024.

#### **G. Élaboration de la politique des coûts administratifs de l'UA**

28. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1218 (XLIII) du Conseil exécutif concernant l'élaboration de la politique des coûts administratifs de l'UA, **PREND NOTE** des efforts déployés à cet égard et **DEMANDE** à la Commission de l'UA en collaboration avec le sous-comité compétent du COREP et les experts techniques du F15 de finaliser cette politique d'ici juin 2024 en vue de son adoption en tenant compte du Règlement financier.

#### **II. SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

##### **Le Conseil Exécutif,**

29. **PREND NOTE** du rapport du sous-comité du COREP sur les questions d'audit et **APPROUVE** les recommandations qu'il contient.